



UNION LATINE

DIRECTION TERMINOLOGIE ET INDUSTRIES DE LA LANGUE

131 rue du Bac, 75007 Paris, France

Tél. +33 1 45 49 60 62, fax +33 1 45 49 67 39

www.unilat.org

Paris, mardi 6 avril 2010

Journée internationale de la langue maternelle - Séance d'ouverture -

Daniel Prado

Directeur terminologie et industries de la langue
Union latine

J'ai coutume de dire que lorsque deux individus qui se rencontrent parlent deux langues différentes et souhaitent établir une **relation d'égal à égal** (c'est-à-dire qu'aucun ne se verra handicapé par rapport au niveau de langue de l'autre), trois possibilités s'offrent à eux :

- soit, tous les deux maîtrisent de manière égale la langue qu'ils utiliseront

- soit, ils comprennent tous deux bien la langue de l'autre et chacun parle la sienne — ce que nous appelons couramment l'intercompréhension ;

- soit, ils font appel à une tierce personne, un médiateur du langage.

Le problème avec la première solution est qu'il est donné à une infime minorité de gens de maîtriser parfaitement une langue étrangère aussi bien que leur langue maternelle, même si beaucoup de gens pensent que parler une langue étrangère après quelques années d'études nous donne la possibilité de négocier en égalité de chances avec un locuteur dont c'est la langue maternelle. Des études récentes nous disent, par exemple, qu'en Union Européenne, 38 % des Européens savent parler anglais (pour prendre la langue la plus apprise comme langue étrangère), mais en réalité moins de 5 % le maîtrisent correctement.

L'intercompréhension, cet outil merveilleux qui nous donne la possibilité d'établir un dialogue multilingue, chacun parlant sa langue maternelle, mais comprenant très bien la langue étrangère de son interlocuteur, n'est malheureusement pas encore intégrée dans les programmes usuels des systèmes éducatifs et, encore une fois, seule une minorité de personnes dans le monde réunit les conditions pour participer à ce type d'expérience, assez

répandue entre locuteurs de langues proches (romanes, scandinaves, slaves, etc.), moins entre locuteurs de groupes linguistiques différents.

De ces trois voies donc, la seule opérationnelle au niveau mondial qui permette de favoriser un dialogue équitable entre deux personnes parlant des langues différentes, est celle de la médiation linguistique et culturelle, notamment le traducteur et l'interprète.

Or nous vivons dans une planète où pour établir un dialogue entre les locuteurs des 6 000 langues supposées exister, nous ne faisons appel, pour un dialogue de plus en plus mondialisé, qu'à une petite poignée de 300 ou 400 000 traducteurs déclarés au niveau mondial, dont plus de 80 % se trouvant en Amérique du Nord, en Europe et dans les 4 ou 5 pays les plus développés d'Asie de l'Est.

Dans le reste du monde, où se concentrent les quatre cinquièmes de la diversité linguistique mondiale, les traducteurs se font rares, du fait d'un manque de formation, manque de moyens, manque de pratiques, manque de volonté politique, etc. Les raisons sont multiples, mais nous savons que ceci est un frein et plombe toute initiative de promouvoir la diversité linguistique. Une langue qui ne se traduit pas est une langue condamnée à mourir.

Le traducteur n'est pas seulement un moyen de vendre un produit, de faire une négociation diplomatique ou de faire connaître un progrès scientifique. Il est aussi un intervenant majeur dans la connaissance de l'autre, il est aussi moteur de la promotion d'une langue, il est aussi la seule possibilité qu'ont des locuteurs de langues dites minoritaires de se défendre devant la justice, de faire des réclamations à une administration ou de négocier leurs droits face à l'acheteur de leur production agricole, par exemple.

Je retiens comme hautement éloquente et pleine de bon sens l'initiative des autorités des îles de Sainte-Lucie et de la Dominique d'envoyer des traducteurs de créole en Haïti afin de permettre le dialogue entre la population sinistrée et les secours — les créoles parlées dans ces îles étant très proches de celui utilisé par la population haïtienne.

Cependant, la traduction n'est pas suffisamment encouragée et on constate même un recul dans les organisations publiques internationales ou nationales. En outre, les instruments juridiques qui régulent et promeuvent la profession au niveau international sont anciens (1976) et la mondialisation exige de les adapter. C'est ainsi que Maaya, le Réseau mondial pour la diversité linguistique et l'Union latine, avec le soutien de l'UNESCO ont réalisé un Congrès mondial sur la traduction spécialisée qui a donné lieu à une série de

recommandations, dont celle de renouveler cet instrument, qui nous l'espérons pourra bientôt débiter.

C'est ce qui m'amène à rappeler dans cette Journée internationale de la langue maternelle et au début de ces deux journées durant lesquelles la traduction, l'éducation en langue maternelle et les langues en danger auront la vedette que ces trois institutions œuvrent quotidiennement en faveur de la diversité linguistique et organisent demain et après-demain dans ces mêmes locaux une réunion de coordination qui rassemblera des auteurs prestigieux dans le but de rédiger un manuel de vulgarisation sur les enjeux du multilinguisme dans le cyberspace. Autre preuve de cette intense collaboration, l'UNESCO publie aujourd'hui une brochure écrite par l'Union latine et l'association Funredes sur les moyens de mesurer la diversité linguistique dans le cyberspace.

Nous attendons beaucoup du symposium et des journées qui suivent, ainsi que des instruments issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) comme la ligne d'action C8 (dédiée à la diversité linguistique et culturelle), la coalition dynamique pour la diversité linguistique, entre autres forums où Maaya et l'Union latine participent aux côtés de l'UNESCO, de l'UIT et d'autres, au bénéfice d'une promotion accrue de la diversité linguistique mondiale.

Je souhaite beaucoup de succès et une longue vie à cette Journée internationale de la langue maternelle.